
Un bon choix en 1976

Ces interventions du gouvernement du Parti Québécois démontraient clairement que nous avions fait le bon choix en 1976 en optant pour un nouveau gouvernement. Et c'est ainsi, voyant aboutir cet ensemble de

revendications qui nous tenaient à coeur depuis fort longtemps, que la FTQ, à sa réunion spéciale du Conseil général du 18 mars 1981, donnait son appui au Parti Québécois pour les élections du 13 avril 1981. Le Parti Québécois est reporté au pouvoir en avril 1981.

Deuxième mandat du PQ: 1981-1985(86?)

Ce deuxième mandat, il faut bien le reconnaître, le Parti Québécois le commence avec passablement de «plomb dans l'aile». D'abord, il y avait eu la défaite du référendum, le 20 mai 1980. Cette décision du Québec l'aura forcé à changer le gouvernail de direction. Cette défaite le forcera à prendre un tournant difficile pour le Parti et pour l'équipe ministérielle, car la blessure sera profonde et douloureuse. D'ailleurs, certains ne s'en remettront jamais.

Et puis, il y a la crise économique qui n'en finit plus et qui continue ses ravages. Même si on avait su se ressaisir pour les élections de 1981, il n'en reste pas moins que beaucoup de choses avaient changé, et dans le gouvernement, et dans la société.

René Lévesque

René Lévesque, pour qui les Québécois et les Québécoises ont eu et ont toujours beaucoup d'estime, de respect et d'admiration

aura fait tout ce qui lui était possible pour colmater la brèche dans le flanc du bateau québécois. Il a réussi tant bien que mal à refaire l'unité dans l'équipe car il avait bien senti le pouls de la population après le référendum sur la question nationale.

Même si le résultat du référendum et la crise économique auront marqué aussi le Premier Ministre du Québec, il aura toujours été capable, de manière imprévisible, comme dans un coup de vent, de reprendre la barre à temps et de la tenir dans la bonne direction.

Novembre 1981 le brisera vraiment et il ne s'en relèvera que fort difficilement. On se souviendra de cette nuit des longs couteaux à Ottawa. Trahi en pleine nuit par les premiers ministres des autres provinces, le Québec aura reçu un magistral coup de massue. René Lévesque est alors trompé par Pierre Elliot Trudeau au terme d'une longue bataille contre le rapatriement unilatéral de

la Constitution canadienne. Ce sera pour le Premier Ministre et les québécois une période fort sombre de leur histoire.

Un gouvernement incapable de se ressaisir

Malgré toutes ces péripéties très difficiles pour un gouvernement à supporter et à surmonter, j'en conviens, je veux déplorer l'incapacité de celui-ci à se ressaisir et à foncer. Nous étions habitués à des ministres et députés qui ne lâchaient pas facilement un dossier, qui étaient capables d'innover et de trouver des solutions. C'est tout comme si pour un certain temps l'horloge québécoise s'était arrêtée. Je comprends cependant qu'en temps de crise économique, on soit obligé d'ajuster certains objectifs et de retarder des projets pour aller au plus urgent. Il est vrai aussi que cette crise économique a bien mal accroché les Québécois sur son passage alors que les usines et les mines fermaient les unes après les autres et elles furent très nombreuses. Les mises à pied et le bien-être social sont devenus un mode de vie pour plusieurs dans tous les coins du Québec. Je comprends bien que tout cela n'a guère facilité le dossier.

Pourtant, à peine quelques années auparavant, le Québec venait de vivre ses moments les plus glorieux. Le gouvernement du PQ, qui possédait cette capacité de se coller aux gens, d'imaginer de nouvelles stratégies et d'innover lorsque nécessaire, semblait tout à coup plafonné dans ses actions.

Ce manque d'imagination et d'agressivité,

qui durera trop longtemps, nous a forcés trop souvent à prendre comme solution la route la plus simple et la plus traditionnelle pour faire face à des drames humains.

Un gouvernement découragé

Jusqu'à un certain point, on aurait pu se demander si le gouvernement n'en était pas au découragement et à la morosité devant l'ampleur des problèmes. Je pense rappeler ici les fermetures de mines, d'usines et d'autres établissements du Québec. Seulement chez les Métallos depuis 1980, c'est environ 15000 membres qui ont perdu leur job et depuis le temps qu'on le demande nous n'avons pas encore dans ce beau Québec un minimum de protection sociale face à ce drame. Il n'existe toujours pas de loi sur les fermetures d'usines et de mines. Le fonds minier est toujours au fond des mines et peu récupérable maintenant car plusieurs mines sont fermées. À ce sujet, j'ai lu les résolutions qui seront débattues à cette assemblée annuelle à ce sujet. Elles suggèrent plutôt de revendiquer une caisse nationale de soutien face à ces drames. Je crois que l'objectif visé par ces résolutions reflète vraiment les réalités d'aujourd'hui et je souhaite que ces résolutions recevront votre appui.

Le gouvernement face aux sociétés d'État

En ce qui a trait au dossier des sociétés d'État, le PQ n'a pas été capable d'une bien meilleure performance que celle des grandes



entreprises. En fait, pour lui aussi, la réponse était dans les fermetures et dans les mises à pied de travailleurs et de travailleuses. Il n'y a pas eu beaucoup de place pour l'innovation, ni pour de nouvelles stratégies.

Il faut dire cependant qu'avec l'État, au moins, on a pu avoir des rencontres et recevoir des informations qui nous ont permis

de sauver des emplois et mieux défendre les Métallos que nous représentons, tandis qu'avec les grandes entreprises, habituellement, on ne nous en parle même pas. Il n'en reste pas moins que le gouvernement a manqué de beaucoup d'imagination et d'initiative innovatrice durant la crise. Et du chômage en voulez-vous, en v'là!

Par contre, que nous propose le Parti Libéral de Monsieur Bourassa dans le cas de fermetures d'usines et de licenciements collectifs? Comme vous, j'ai noté que ces sujets précis sont absents dans le programme politique du Parti Libéral intitulé: «Maîtriser l'avenir». On fait allusion à l'emploi de la façon suivante:

«Le défi de la création d'emploi ne tient pas qu'à une question de nombre. Les nouveaux emplois en effet doivent provenir de secteurs forts, hautement compétitifs sur le plan international... Le taux moyen de création de nouveaux emplois doit se ramener à 80,000 pour quelques années»??? (page 30 du programme).

C'est ce que nous propose comme remède le Parti Libéral dans le domaine de l'emploi. Si nous fouillons un peu le dossier, voici ce que cela donne. Selon l'OPDQ, la population active s'accroîtra de 17% par année entre 1982 et 1990. Si on crée au Québec 70000

emplois nouveaux par année pour chacune des années de cette période, le chômage serait à un niveau beaucoup trop élevé pour être acceptable. Mais il y a beaucoup plus que cela, les changements technologiques et la robotisation continuent d'affecter le niveau de l'emploi, et cela il faut en tenir compte. Selon le document du gouvernement fédéral: «The Rocky Road for 1990», il faudra créer ici au Québec de 108000 à 120000 emplois par année, et avec une telle performance, le taux de chômage actuel, soit 12%, serait maintenu. Le projet du Parti Libéral du Québec ne dit pas tout et surtout ne nous suggère pas quelque chose de très brillant face au chômage et à la création des emplois.

Le Syndicat des Métallos a toujours reconnu et souhaité que l'État joue un rôle mo-

teur et important dans notre développement socio-économique, plus particulièrement par le biais de sociétés d'État. Or, pour les Métallos de Sidbec, de l'amiante, des mines de sel et du Nord-Ouest (Soquem) et pour d'autres Métallos également, il est important de noter que le Parti Libéral remet carrément en question cette orientation:

«L'état ne devrait toutefois pas faire concurrence au secteur privé sans raison valable... ces grands ensembles que constituent les sociétés d'État ne sont plus dans la majorité des cas les leviers appropriés de croissance économique ou des outils valables de redéploiement industriel» (page 81) «Le gouvernement mettra sur pied une unité de travail... qui procédera... à une analyse approfondie... des sociétés d'État... Enfin, le gouvernement créera, sur recommandation de cette unité, des mécanismes appropriés de privatisation ou de dénationalisation» (page 99).

Ces énoncés tirés du programme politique du Parti Libéral m'inquiètent quant à notre avenir dans le secteur industriel et minier. N'eut été de l'intervention de l'État, nous n'aurions jamais été capables de donner aux Québécois et aux Québécoises des places de décision d'importance dans la gestion de ces entreprises et, laissées à elles-mêmes, nous le savons trop bien, c'est à l'extérieur du Québec que les emplois auraient été créés. Jamais nous ne serons d'accord au nom du profit, de la rentabilité ou de l'emploi, de laisser détruire le peu qui nous reste de notre secteur industriel et minier au Québec pour le concept étroit de la libre entreprise comme le propose le Parti Libéral. Nous savons que trop souvent on achète nos indus-

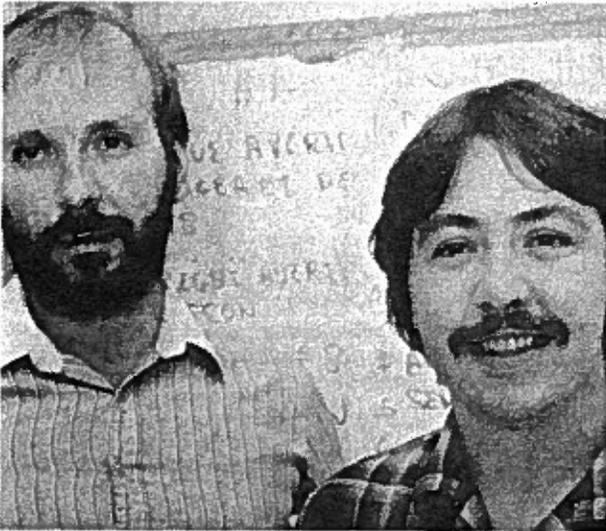
tries pour les fermer et ainsi créer de l'emploi ailleurs. À ceci, je répons un non catégorique au projet du Parti Libéral.

Nos droits battus en brèche

Le droit à la syndicalisation, c'est le droit d'association des travailleurs dans le milieu de travail, nous l'avons dit et nous l'avons répété des centaines de fois, malheureusement il n'existe que sur papier. Dans les faits il est battu en brèche par les avocats patronaux et également par les employeurs.

En 1985, un patron passablement débrouillard et pas trop scrupuleux du respect de nos lois, peut totalement empêcher un syndicat d'entrer dans sa boîte, même si tous ses salariés le veulent. En fait, je n'ai pas à répéter tous les congédiements, déplacements et harcèlements auxquels sont soumis les travailleurs et les travailleuses du Québec lorsqu'ils décident de se donner un syndicat. Je n'ai pas à rappeler qu'entre 1972 et 1984 c'est des milliers de personnes qui ont été ainsi «décapitées» pour avoir pensé à un syndicat. Je ne devrais pas être obligé non plus de dénoncer à nouveau des Roger J. Bédard et des Schneiberg, et d'autres du même acabit qui se promènent encore librement au Québec en débâtissant des syndicats de bonne foi, en mettant sur pied des syndicats jaunes et dominés, et en donnant des cours aux patrons sur la façon de mâter et de détruire un syndicat que des travailleurs(euses) veulent se donner. Pourtant, le droit de se syndiquer est reconnu par les lois du Québec et personne ne peut passer outre à la loi en autant que je sache.

Un gouvernement qui tremble devant le patronat



Yvon Clément, La Forge CSW - Montréal, et Jocelyn Brûlé, syndicat local composé 7625 (grande région de Montréal).



Marcel Pageau, Chibougamau.

Sur ce sujet, le gouvernement a tremblé devant le patronat. Il n'a pas osé prendre le taureau par les cornes et ramener le patronat à de meilleurs sentiments envers les droits des Québécois. Il a laissé le patronat se placer au-dessus des lois. Au-dessus surtout du Code du Travail du Québec. Il a tenté plutôt de séduire un patronat que de toute façon il n'aura jamais avec lui, ni sur le plan politique ni sur le plan électoral. Il a laissé aller les choses et les dégâts ne sont pas très beaux à constater. Le droit d'association est de plus en plus bafoué, à un tel point qu'on croirait que le droit de congédiement pour activités syndicales et le droit de débâter un syndicat qui prend naissance, font partie des droits et des responsabilités patronales... C'est incroyable mais très vrai! Dans certains milieux, on est fier de dire qu'on a défait un syndicat et on s'en vante! On va jusqu'à le mettre par écrit et on donne des cours à ce sujet.

Nos revendications sur l'accréditation et la négociation multipatronales traînent toujours dans le tiroir 13, de je ne sais quel bureau, ni de quel ministre, à Québec.

Une bonne décision qui traîne en longueur

Il faut cependant reconnaître que la décision de former une commission d'enquête et de recommandations sur le droit d'association et les libertés syndicales va dans la direction souhaitée par les Métallos et la FTQ. Je trouve fort malheureux et très inapproprié que le dossier traîne trop en longueur.

Au moment où j'écris ces lignes, nous n'avons toujours pas le rapport de la Commission Consultative sur le Travail, présidée par le juge Beaudry. On nous avait promis le rapport pour juin 1985. Il y a eu changement de président et l'échéance fut reportée à la fin septembre 1985. Or, nous avons «appris» par les journaux que le ministre avait accordé un autre délai à la Commission et que le rapport devrait être soumis le 31 octobre 1985... L'aurons-nous à cette date...?

Je trouve inconcevable que tant de délais aient été acceptés. À mon sens, cette situation rendra à toute fin pratique inefficace toute stratégie de notre part auprès du gouvernement actuel et le rapport sera donc vraisemblablement remis au prochain gouvernement. Or, s'il était ainsi remis à un gouvernement libéral, les chances sont bonnes pour que la seule utilité de ce rapport soit de pouvoir nous aider non pas à amélio-



Pierre Foucault, coordonnateur de la région de Montréal, et Lawrence McBrearty, directeur du sous-district des Provinces Atlantiques.



Bertrand Perron, Sidbec-Montréal, et Gilles Pelletier, Infasco-Marieville.



La mignonne Valérie Gravel sur les lignes de piquetage aux Feux d'artifice Hands, à Papineauville.

rer la situation mais à nous accrocher fermement à son contenu (s'il y en a) et à nous donner des arguments pour empêcher le gouvernement de nous enlever le peu qui nous reste dans le secteur privé au Québec.

Le PLQ insulte les syndicats

Dans «Maîtriser l'avenir», le Parti Libéral parle de se donner des atouts maîtres. Parmi les 4 sur lesquels il veut miser, le troisième est «la carte des ressources humaines» (page 14). Il veut d'abord donner au Québec «une société qui ne se contente pas de consommer, mais qui produit» (page 15). Tout comme si nous, les travailleurs et travailleuses du Québec serions incapables de produire convenablement alors que les employeurs que je connais sont d'accord pour admettre qu'au Québec la main-d'oeuvre est efficace et compétente. Au niveau des ressources humaines, (page 65) le programme lie la capacité concurrentielle d'une société à «la faculté de ses membres d'innover, de créer, d'assurer des risques... mais... les syndicats comme les autres devront adopter de nouvelles attitudes» et à la page 66 du programme, on note parmi les inconvénients que nous rencontrons «l'accroissement désordonné des avantages contractuels des travailleurs syndiqués». J'ose espérer que cette accusation singulièrement inappropriée dans la réalité d'aujourd'hui saura être dénoncée avec force et vigueur. Il me semble évident qu'on nous propose ici un nouveau mode

d'agencement de relations de travail correspondant aux préoccupations patronales et à celles de la Chambre de Commerce du Québec. Cet ouvrage (le programme du PLQ) qui est dédié à tous les Québécois(es) ne leur fait pas tellement honneur, à ce sujet.

Le PLQ: contre l'accréditation multipatronale

Ce qu'on nous propose à ce chapitre ne présage rien de très bon pour notre avenir, mais devient encore plus assommant quand on prend le temps de poursuivre la lecture de ce texte. Au coeur du sujet du Code du Travail, le texte devient alors passablement plus direct et plus précis.

Je vous ai parlé plus tôt de la négociation sectorielle et de l'accréditation multipatronale que nous attendons toujours de la part du gouvernement du Québec. À ce sujet, je veux vous dire qu'advenant l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement libéral, il est manifestement clair et sans équivoque qu'il serait opposé à ce projet.

«Le régime actuel de négociation collective est fondé sur l'accréditation par entreprise. Il s'agit d'une réalité nord-américaine qu'il serait inopportun de vouloir modifier. Dans les conditions actuelles, le Québec ne doit pas s'engager sur la voie de l'accréditation multipatronale ou de la négociation sectorielle. L'expérience de l'industrie de la construction en est une preuve vivante... Dans un monde de petites et moyennes entreprises, les conséquences d'un tel climat pourraient s'avérer désastreuses.» (page 80)

Le PLQ oppose deux droits fondamentaux

Ce n'est pas tout, le texte va encore plus loin, laissant clairement entendre qu'il ne faut plus privilégier l'action collective par rapport à l'action individuelle: «nous devons mettre l'accent sur la protection des travailleurs en tant qu'individus.» (page 81). À ce propos, je veux dire que depuis toujours le mouvement syndical a voulu offrir un outil collectif pour défendre les droits des individus et les exemples sont nombreux: relations avec l'employeur, défense des plaintes et des griefs, évaluation des emplois, ancienneté, promotion, etc... Le Parti Libéral se propose donc par cette partie de son programme d'opposer ces deux droits fondamentaux. Le mouvement syndical ne doit pas accepter cette dangereuse proposition et elle doit être carrément rejetée. Nous devons renforcer et unir les droits collectifs et individuels. Ce que nous voulons pour notre avenir et celui de ceux et celles qui suivront, c'est que ces droits soient au service de la promotion et des intérêts des individus.

Le PLQ: réévaluer la loi anti-scabs

Finalement à ce chapitre, comme pour le dessert, le Parti Libéral du Québec, une fois élu, s'engage «à la réévaluation des dispositions anti-briseurs de grève actuelles du Code du Travail.» (page 23,...annexes... les relations de travail, numéro 55).

Le PLQ: droit de grève menacé

Dans ses relations avec ses salariés, bien

sûr, beaucoup de reproches sont à adresser au gouvernement péquiste. Le Syndicat des Métallos a dénoncé à plusieurs reprises les approches et les attitudes du gouvernement à la table de négociation. Nous avons toujours combattu pour le droit à la négociation collective et pour le droit de grève. Ce sont des droits sacrés et on ne doit pas en démocratie les faire disparaître. Je conçois cependant que le droit de grève dans certains cas puisse être très difficile à exercer et dans ces cas, avec les partenaires impliqués, je suis certain qu'on peut en arriver à des ententes raisonnables et justes pour tous. J'appelle cela baliser un droit et, là où c'est indiqué, de telles balises peuvent être appropriées.

Je sais qu'on est pas très fier du PQ comme employeur, dans le secteur public et para-public. Les lois qu'il a adoptées durant les dernières négociations et face aux prochaines ne sont pas des plus intelligentes. Je n'accepte pas la position du PQ bien sûr mais je veux dire que sur le strict plan de ses orientations comme employeur, le Parti Libéral du Québec ne sera pas de la «crème à café», croyez-moi!

Il faut se souvenir qu'en juin 1985, le PLQ a voté contre le projet de loi 37 du PQ instaurant un nouveau régime de négociations dans les secteurs public et para-public, non parce qu'il le croyait trop répressif mais au contraire parce qu'il le trouvait encore trop «généreux» pour les travailleurs et les travailleuses impliqués.

Je veux rappeler ici à ceux qui l'auraient oublié que l'un des pères de la loi 37 est nul autre que Me Jean-François Munn, déjà avocat de la CSN pendant une dizaine d'années et porte-parole du front commun du



Herby Bérubé, Côte-Nord.



Marcel Bureau, permanent et responsable des dossiers des Métallos chez Sidbec.

secteur public et parapublic en 1982. Ça aussi ça fait partie des vérités qu'il ne faut pas oublier. D'ailleurs, je note que la prise de position des libéraux contre la loi 37 est conforme aux orientations qu'on retrouve dans leur document de février 1985 et qui stipule que:

«Les droits de grève et de lock-out doivent être retirés pour tous les établissements du secteur de la santé. En cas de mésentente sur les matières faisant l'objet de négociation centralisée, le conflit devra être réglé par voie d'arbitrage obligatoire... le mécanisme de l'arbitrage s'appliquera également aux matières faisant l'objet d'une négociation locale.» (page 101)

Et la loi 37

Il faut quand même dire que le projet de loi 37 permet la négociation des salaires et des échelles pour la première année de la convention alors que les deux autres années pourront toutefois être décrétées; les autres aspects de la rémunération (i.e. avantages sociaux) sont négociés à une table nationale (centralisée). Pour le PLQ, non seulement la masse salariale mais également les principaux paramètres de la rémunération (i.e. avantages sociaux) font l'objet d'une consultation et à défaut de consensus seront décrétés par l'Assemblée Nationale. Bien sûr que dans mon esprit cela n'excuse ni ne justifie nécessairement le projet de loi 37 mais il me semble qu'il faut tenir compte de l'ensemble du dossier dans l'évaluation des alternatives politiques. Finalement, je me pose cette question: si la CSN avait voulu accepter la stratégie proposée l'an dernier par la FTQ (SCFP et 298) alors que c'était encore le

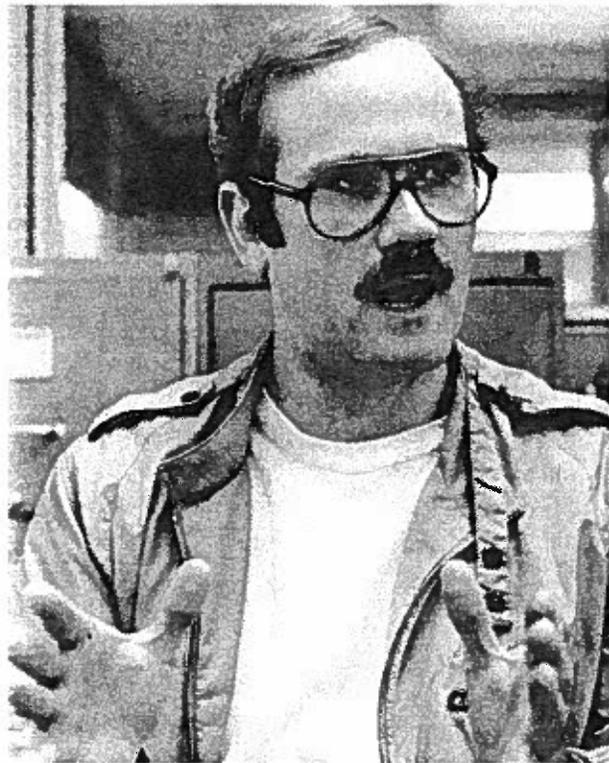
temps, aurions-nous alors évité cette loi 37? Le dossier du secteur public et para-public, comme je l'ai dit auparavant, n'est pas le plus beau dossier de l'administration péquiste. Certains ont même parlé de gâchis. Les lois sont allées généralement dans le sens de «serrer la vis» et de s'attaquer trop souvent à des droits acquis. Nous ne pouvons appuyer le gouvernement dans cette approche. De quelque secteur que l'on soit, il y a des droits qui doivent demeurer et qui ne doivent pas être touchés. Nous avons dénoncé l'approche et nous continuerons à le faire.



Luc L'Allier, Drummondville.

Le catalogue législatif

Comme je le disais au début de mon rapport, j'ai voulu évaluer l'action du gouvernement à la lumière des questions qui se posent sur le plan social, économique et politique et non seulement celles de ses relations comme employeur. Je veux rappeler à ce moment-ci les actions gouvernementales, tant sur le plan législatif que sur le plan administratif qui ont été posées et ce, pendant son deuxième mandat. Encore là, on retrouve des interventions nombreuses. La liste demeure dans l'ensemble impressionnante compte tenu de la conjoncture économique ne prêtant pas beaucoup d'invitation à l'intervention de l'État. En repassant ce catalogue législatif, on peut dire que pour plusieurs mesures, la FTQ et les Métallos les ont appuyées et soutenues. Pour d'autres, nous en étions plus ou moins satisfaits alors que pour d'autres nous nous y sommes opposés. Pendant ce mandat, le gouvernement du Parti Québécois est intervenu souvent



Gilles Girard, Indusmin, St-Canut.

sur des sujets importants et marquants pour le Québec, soit au plan législatif ou au plan administratif. Le gouvernement est intervenu à 23 reprises au sujet du Développement Économique et Emplois, 11 fois au plan de l'Habitation/Consommation, 3 fois au sujet des Affaires Culturelles: Français et Communautés culturelles, à 5 reprises en ce qui concerne la Justice et les Droits de la personne, 3 fois au dossier de la Démocratie Politique, 2 fois au sujet de l'Environnement, à 8 reprises au sujet des Mines et Ressources, à 4 reprises dans le dossier de l'Éducation, 7 fois au sujet des Transports, 4 interventions au niveau des Finances, Institutions Financières et Coopératives, à 3 reprises dans le Social, à 10 reprises dans le dossier Secteur Public et Services Publics, et enfin à 5 reprises dans le dossier du Travail pour un total de 84 interventions (Vous trouverez ci-joint en annexe la liste de ce bilan).

Secteur privé: bilan positif

Pour le secteur privé, je trouve ce bilan positif. Si je fais exception des lois qui se rapportent au secteur public et para-public, la FTQ a appuyé la majorité des interventions gouvernementales et nous avons salué les positions de notre centrale sur de nombreux sujets. Pour sa part, le Patronat du Québec a continué comme il l'a toujours fait, de dénoncer avec beaucoup de vigueur le gouvernement du Québec, son orientation et ses approches. J'ai bien remarqué également que la CSN a pris position contre la grande majorité des lois proposées et adoptées par le



Michel Arsenault, coordonnateur, Côte-Nord, Bas-du-Fleuve, Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine.



Antoine Chevarie, Fermont.



Clément Lemieux, permanent.

Gouvernement québécois. Ce n'est pas neuf! Elle se sera encore dissociée et démarquée de nos positions et malheureusement elle aura donné aussi des arguments additionnels au patronat qui ne néglige surtout pas d'utiliser tout ce qu'il peut trouver sur son passage parce qu'il veut surtout ne rien céder au secteur privé et exige avec force et détermination des concessions importantes des secteurs public et para-public.

Interventions dans le secteur économique

Ceci étant dit, quant aux interventions du gouvernement, je me dois de noter également les efforts certains pour intervenir le plus possible dans le développement économique. À ce sujet, je veux saluer le travail du ministre Garon dans le dossier des pêcheries. Après une dure bataille contre le Fédéral et son haut-parleur, le très spécial DeBané, le Québec a gagné le dossier. Les Métallos ont appuyé la démarche du ministre Garon et nous avons bien raison. La relance de Madelipêche et l'ouverture de Crustacés des Iles ont permis à plus de 1000 Madelinots, membres des Métallos, d'obtenir un emploi. L'usine de Newport, moderne et efficace, crée à elle seule de l'emploi à plus de 500 autres Métallos. L'action du Québec dans ce domaine aura relancé cette industrie qui était gravement en danger. À ce dossier, comme si c'était toujours un mal nécessaire, la CSN était encore contre nous en appuyant De Bané. Les métallos ont appuyé les démarches du ministre Garon du Québec. Les travailleurs et les travailleuses de Newport



Clément Godbout et Richard Mercier, vice-président du Congrès du Travail du Canada.



Gérard Proulx, responsable de notre service de santé-sécurité.



René Cummings, Sept-Iles, et Alice Fortin, St-Jean.

nous ont appuyés aussi dans ce dossier et lors du vote de représentation syndicale, les Métallos ont reçu l'appui de 350 travailleurs(euses) alors que la CSN en obtenait seulement 66. Ce vote s'est tenu le 10 octobre dernier sous la surveillance du ministère du travail du Québec. Je leur souhaite la bienvenue chez les métallos.

La FTQ appuie la Table de l'emploi

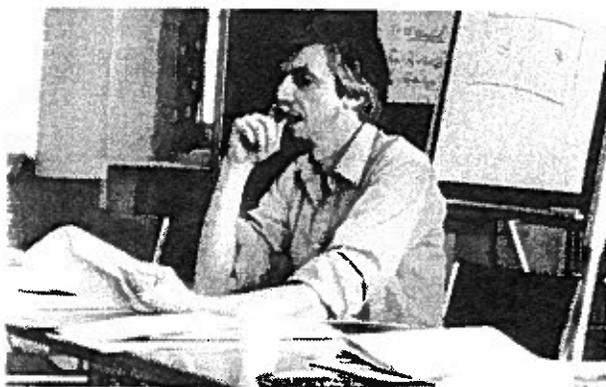
La Table nationale de l'Emploi annoncée et mise sur pied par le ministre Dean a été appuyée par les Métallos. Nous la voulons et la souhaitons. L'emploi reste le grand problème de 1985. Cette table débute fort difficilement ayant à subir d'importantes hésitations de la part de la CSN à cause de l'absence du secteur public et d'un boycottage de la part du Conseil du Patronat. Incroyable mais vrai! Alors que des milliers de personnes sont en chômage, on se bat pour le nombre de sièges à se partager. De toute façon, à la FTQ nous l'appuierons. Combattre le chômage et s'asseoir ensemble dans le but d'y trouver des solutions afin de créer des emplois nous intéressent. Soumettre aux principaux partenaires sociaux du Québec, les solutions possibles autour d'une table de concertation nous semble prometteur et la voie à suivre pour notre avenir au Québec dans le secteur privé.

Projets créateurs d'emplois

L'entente conclue le 5 juillet dernier entre le Québec et Ottawa pour 100\$ millions, pour une durée de cinq ans, donnera certai-



Antonio Bruno, coordonnateur en Abitibi-Témiscamingue, en compagnie de Roland Morrisette et André Noël.



Michel Blondin, responsable de notre service d'éducation.



Charles Trudel et Diane Boudreau, des Agents de sécurité - Métallos, Québec.

nement des résultats positifs. Que ce soit au niveau des mines, de Péтромont, des investissements massifs dans nos richesses naturelles, dans l'entente avec le gouvernement Mulroney de parachever la route entre Baie-Comeau et Fermont (50\$ millions) on doit honnêtement avouer que dans ce dossier, malgré la situation économique massacrante, le gouvernement du PQ a fait du travail.

Amendements au Code

Le renforcement des mesures anti-briseurs de grève, nous a été fort utile. Vous n'avez qu'à demander aux agents de sécurité, par exemple, et vous verrez bien. Ils pourront vous en parler en connaissance de cause. En effet, dans un dossier aussi particulier que la jungle des agences de sécurité se faisant concurrence, la loi anti-briseurs de grève permet la négociation collective. Sans cette loi, il n'y aurait aucune négociation efficace possible, une agence pouvant perdre son contrat pour une autre agence, avec la rapidité de l'éclair et pour quelques sous l'heure seulement. Avec la loi existante, il n'est pas possible pour une agence de mauvaise foi d'écraser ses salariés sur une ligne de piquetage en faisant faire le travail par d'autres agents. Dans ce secteur, en particulier, la loi anti-briseurs de grève joue un rôle fondamental pour la survie syndicale.



Fonds de solidarité

Bravo

Pour la loi sur le Fonds de Solidarité, bravo! Nous en sommes tous fiers et nous continuerons de le bâtir. Pensons à Luxarama, Truscon et d'autres à qui le Fond a aidé!

La loi 42

La loi 42... On pourrait en écrire tout un chapitre pour dire ce que nous en pensons. Je dirai tout simplement que n'eut été de la volonté du ministre Fréchette de donner aux accidentés une meilleure protection sociale et de revoir une loi anachronique, je ne sais pas ce qui aurait pu arriver.

Gros merci aussi au président de la FTQ, Louis Laberge, car c'est lui qui a convaincu finalement le gouvernement d'agir.

Souvenons-nous que la CSN a fait des pieds et des mains pour combattre cette loi. Encore une fois, on est bien forcé de constater le contraste généralisé entre la CSN et la

FTQ. Et le patronat s'est également objecté à plusieurs chapitres de la loi 42. Enfin, avec tous les «sauveurs» qui se sont prétendus porte-parole des accidentés pour combattre l'approche de la loi 42, on s'est alors retrouvé dans ce beau Québec avec un indescriptible «plum pudding» que nous ne pouvons accepter, avec lequel se sont alliés le parti libéral, le patronat, la CSN, FATA... Chose curieuse, plusieurs de ces acteurs ne semblaient être capables d'expliquer de façon compétente le contenu du projet de la loi et les raisons fondamentales justifiant d'en bloquer son adoption. Si ce travail d'obstruction systématique à la loi 42 se voulait la clé essentielle de toute l'évolution de la question sociale dans ce dossier, il me semble qu'il y a passablement de gens qui avaient perdu la route du réalisme. La loi 42 est maintenant adoptée et tant mieux. Notre travail commence et comme d'habitude nous ne le craignons pas. Bien sûr que cette loi ne corrigera pas tous les problèmes et il y aura encore des inconvénients dans l'avenir, sauf que je demeure persuadé que le Québec s'est accordé une véritable loi sur la réparation, plus de

justice et une bien meilleure protection sociale (la réadaptation) pour ses accidentés du travail. Voilà en tout cas ce que je crois fermement. Reste à continuer à nous battre pour la prévention.

Améliorer le sort du citoyen ordinaire

Il me semble qu'il est difficile de nier la constante dans toute cette diversité des lois et règlements, interventions étatiques qui se veulent l'expression d'une volonté politique d'améliorer le sort du citoyen ordinaire.

Le gouvernement du Parti Québécois n'a pas toujours tenu ses promesses, n'a pas toujours été très imaginatif face à la crise et nous devons continuer de le talonner et de poursuivre notre offensive. Nous avons encore beaucoup à revendiquer et nous allons continuer à nous battre pour une meilleure société, un meilleur partage des richesses et des droits véritables pour les travailleurs comme le droit d'association, le droit à la négociation et le droit de grève.

Ni la neutralité ni la démission

La morosité politique et syndicale des dernières années pourrait nous pousser vers la neutralité ou vers la démission. Or, de toujours, ces deux possibilités ont été rejetées systématiquement par les Métallos, et pour cause. Chez les Métallos on respecte ceux et

celles qui se tiennent debout et ceux et celles qui sont déterminés à ne pas lâcher. C'est comme cela que les Métallos ont su bâtir un syndicat fort, démocratique et puissant. Les Métallos veulent participer à l'édification d'une société qui donne, et qui consacre ses

efforts à améliorer le sort de tous ses citoyens et ses citoyennes.

Il y a quand même un bon bout de temps que nous sommes conscients que nous ne pouvons rien gagner les uns contre les autres, ni les uns aux dépens des autres. Nous comprenons bien qu'il nous faut d'abord participer à bâtir et à construire ce que nous voulons nous donner comme société avant d'en recevoir, tous ensemble, les bénéfices.

La neutralité ne nous offre rien qui vaille et dans le contexte actuel, et équivaut à voter pour le programme du PLQ. La responsabilité revient à chacun de nous d'en décider et de prendre ses responsabilités. Il n'est pas question pour un seul Métallo d'accepter la voie de la démission. Je souhaite ferme-

ment qu'il en soit ainsi pour tous les travailleurs et travailleuses du Québec à l'occasion de cet important scrutin.

À nous de faire un choix

Le bilan que je viens de dresser n'est certes pas exhaustif, mais vous donne une idée assez précise de ce qui s'est passé au cours de ces deux mandats du gouvernement du Parti Québécois. Je crois avoir mis aussi en lumière l'orientation du Parti Libéral du Québec sur des sujets qui nous tiennent à coeur. J'espère que cet exercice nous permettra de mieux saisir les enjeux et nous permettra aussi de mieux décider quelle invitation nous accepterons à l'occasion de prochain scrutin provincial. Ces invitations viennent du Parti Libéral du Québec, du Parti Québécois, du Nouveau Parti Démocratique, du Parti Conservateur du Québec et aussi peut-être du Mouvement Socialiste. En ce qui a trait au trois derniers partis mentionnés ci-haut, je n'en ai point fait le bilan étant donné leur quasi inexistence au Québec. Dernièrement j'ai bien noté les ronds dans l'eau que tente le NPD pour attirer l'attention du Québec sauf que pour ma part, je ne peux oublier l'appui du NPD à Pierre Elliott-Trudeau lors du rapatriement de la Constitution canadienne. Je sais qu'il y a un NPD qui se promène au Québec mais nulle part je ne retrouve un NPD du Québec et cela me suffit. Pour ce qui est du Parti Conservateur du Québec, je le trouve fort occupé dans sa démarche de mariage et de divorce avec la défunte Union Nationale et c'est probablement ainsi qu'il n'a pas encore eu le temps de nous soumettre le programme de son parti.



Fernand Paquette, coordonnateur du sud du Québec, avec bureau à St-Jean.

L'option est devant nous

L'option est devant nous et il nous appartient de la choisir. Les motifs qui nous ont amenés à appuyer le Parti Québécois en 1976 et en 1981 n'ont plus aujourd'hui la même intensité émotive, ça c'est clair. Nous avons des reproches importants à adresser à l'endroit du gouvernement sortant. Pour ma part, on peut se fier que si élu, le Parti Libéral du Québec fera en sorte d'appliquer son programme peu rassurant, croyez-moi! En tant que syndiqué et en tant que travailleur, il me fait peur pour notre avenir et pour celui du Québec.

La société québécoise a changé de façon significative au cours des dernières années et le Parti Québécois aussi.

En effet, nous avons vécu d'importantes mutations au cours des dernières années au Québec. Le Québec que nous avons connu hier n'est pas celui d'aujourd'hui. Nous avons tous eu à réagir et à nous ajuster très rapidement pendant cette période bouleversée. Cela est vrai pour le mouvement syndical et également pour le gouvernement québécois. Souvent des changements sont survenus dans nos traditions les plus ancrées ce qui a certainement eu des effets sur notre comportement individuel et collectif.

Au niveau de notre vie politique également, des chambardements sont survenus et nous ont drôlement inquiétés. Il n'est donc pas facile de toujours se reconnaître à travers de lunettes de 1976 ou de 1981 quand vient le temps d'évaluer la situation politique de 1985.

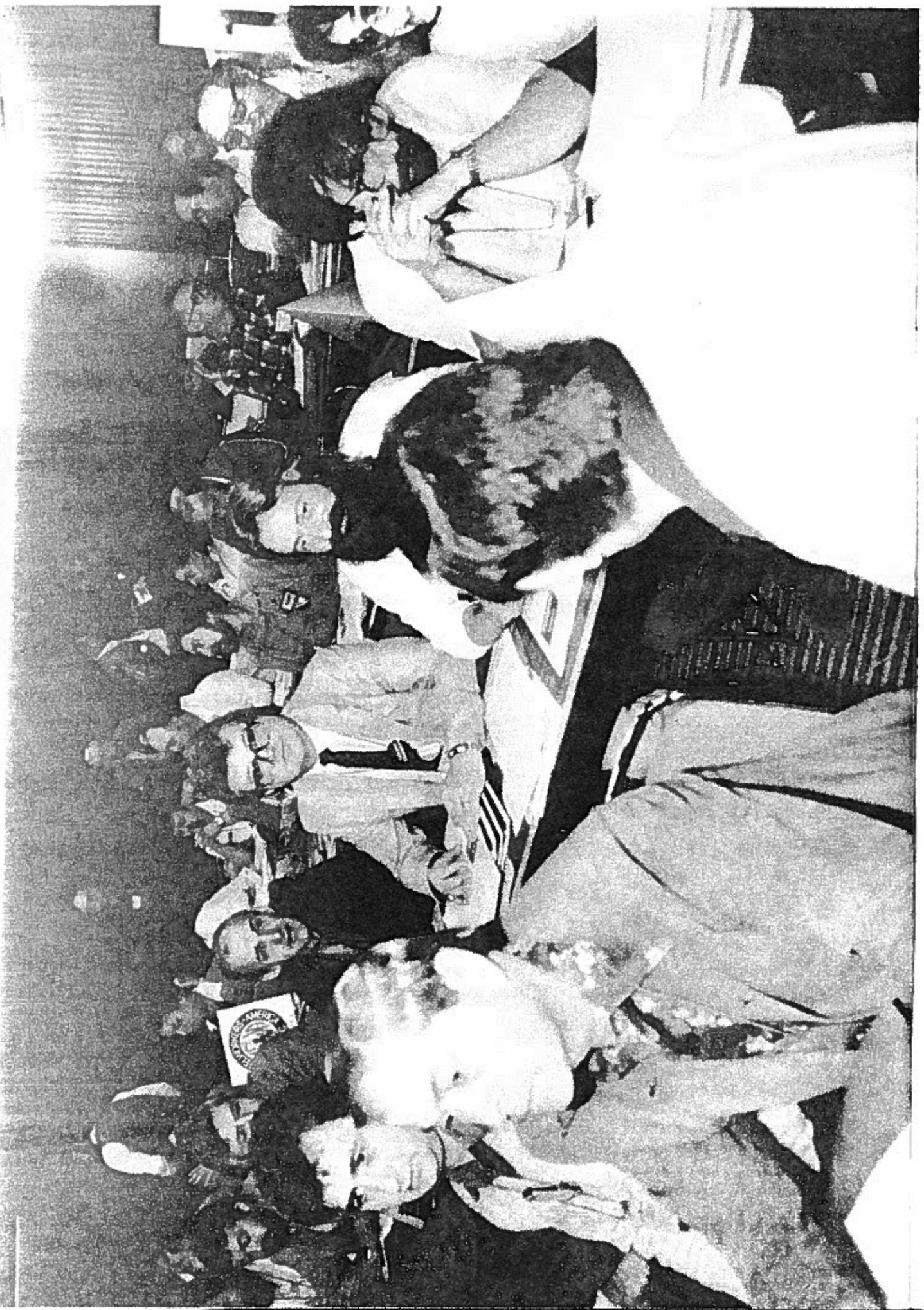
Le Parti Québécois

Malgré ces inconvénients, il est toujours

(et probablement plus que jamais) de notre responsabilité et de notre devoir d'opter pour la formation politique qui répond le mieux à nos aspirations politiques, sociales et économiques. Il est aussi essentiel d'appuyer la formation politique nous offrant les meilleures possibilités et qui est la plus susceptible de nous entendre et d'être influencée par nous comme Métallos, comme travailleurs et comme citoyens. Quant à moi, la formation politique m'offrant le plus ces possibilités, c'est le Parti Québécois. Quoiqu'imparfait je trouve qu'il est encore un instrument nécessaire pour faire avancer le Québec, mais nous devons continuer à nous battre.

De plus, les motifs qui nous ont amenés, à la FTQ et chez les Métallos, à appuyer le gouvernement du Parti Québécois en 1976 et en 1981 demeurent essentiellement les mêmes aujourd'hui. Je me permets de nous rappeler ces motifs: (Conseil général de la FTQ - 18 mars 1981):

- 1- Le programme du Parti Québécois est le plus rapproché de nos revendications;
- 2- Le Parti Québécois est la seule formation politique capable de battre le Parti Libéral;
- 3- Le Parti Québécois est le parti dont la caisse électorale n'est pas contrôlée par les grands intérêts financiers;
- 4- Le Parti Québécois saura mieux défendre le Québec sur la question nationale et nos aspirations à l'auto-détermination;
- 5- Nous disions également que dans son rôle État-Employeur, le Parti Québécois n'a pas fait mieux que ses prédécesseurs et ça aussi c'est encore vrai.



FLO est tout de nous

En conclusion, je ne crois pas que le Parti Libéral du Québec ait mis beaucoup d'efforts pour comprendre la société québécoise et nous appuyer comme travailleurs et comme syndiqués. Au contraire, il nous propose de trancher dans ce qui nous est le plus important pour le Québec, soit la promotion et la sécurité de sa richesse humaine. Le peu que nous avons obtenu à travers les années, si vous le voulez bien, nous nous battons comme des diables pour ne pas se laisser prendre. Il faut que le Québec continue dans

la voie qu'il s'est tracée et qui est celle d'améliorer le sort de ses citoyens et de ses citoyennes. Ce n'est pas vrai qu'au Québec nous souhaitons moins de protection et moins de droits pour favoriser l'investissement. Pas plus qu'il n'est vrai que nous aurons un meilleur Québec avec plus de gens exploités, mal défendus et moins équipés.

Je souhaite que nous soyons capables de demeurer tournés vers l'avenir et de continuer à bâtir dans le respect la société que nous voulons nous donner.

Revendiquer avec force

Nous aurons encore plusieurs fois à nous ajuster face aux nouveaux défis et nous le ferons. Nous continuerons d'exiger avec encore plus de force des législations pour nous protéger contre les fermetures d'usines et de mines et aussi pour de vrais amendements au Code du Travail afin que le droit d'association existe vraiment pour tous.

Nous continuerons de mettre toute l'énergie qu'il faut pour syndiquer d'autres Métallos. Nous devons continuer par l'information et la formation de renforcer nos liens de solidarité avec nos membres, entre les officiers des syndicats locaux et entre tous les Métallos québécois.

Nous devons continuer de combattre avec plus de force pour conserver le terrain gagné et déployer toute l'énergie que nous avons pour exiger encore plus de dignité. Cela veut dire, que nous aussi dans le secteur privé, exigeons le respect de nos droits et la sécurité de notre santé au travail et de

notre emploi. Pour y parvenir, je sais que nous serons tous là, l'épaule à la roue, et je sais que l'imagination ne nous manquera pas.

C'est comme cela, bien avant nous, que des Métallos ont réussi à faire avancer la promotion de leurs membres. C'est aussi comme cela, au cours des dernières années que nous avons réussi à faire un grand bout de chemin ensemble.

C'est comme cela que demain, nous réussirons à obtenir l'avancement et la promotion de ceux et celles qui nous ont accordé l'honneur de les représenter.

Je vous demande d'embarquer et de m'aider. Ensemble, nous allons faire encore plus et encore mieux!

Ensemble, je sais que nous avons un avenir des plus prometteurs!

Catalogue législatif 1981-1985 et interventions administratives

Développement économique et emploi:

- loi modifiant la loi sur les heures d'affaires des établissements commerciaux;
- loi sur la société de développement des coopératives;
- loi modifiant la loi sur la Société générale de financement du Québec (re: Péchiney);
- loi modifiant la loi sur l'aide au développement touristique;
- loi modifiant la loi sur l'aide au développement industriel;
- loi modifiant la loi sur le Centre de recherche industrielle du Québec;
- loi sur le ministère du commerce extérieur;
- loi sur la Raffinerie de sucre du Québec;
- loi favorisant l'établissement de jeunes agriculteurs;
- loi assurant la reprise des activités de Madelipêche;
- loi sur la Société de la maison des sciences et des techniques;
- loi favorisant le développement scientifique et technologique du Québec;
- opération Déclat pour aider les jeunes dans leur démarche sur le marché du travail (\$180 millions);
- programme d'initiatives municipales pour l'emploi (PRIME) (\$50 millions);
- Office des personnes handicapées;
- plan d'embauche des personnes handicapées;
- emploi et concertation: conférences socio-économiques (38 sommets

tenus depuis Pointe-au-Pic jusqu'à mai 1985);

- construction du nouvel édifice du CRIQ (\$21 millions);
- Centre de promotion de la mode québécoise;
- expansion de Reynold à Baie Comeau;
- coopératives franchisées SAQ;
- assistance financière spéciale à la population de Schefferville;
- soutien supplémentaire à la population de Gagnon et Fermont.

Habitation, consommation

- loi visant à promouvoir la construction domiciliaire (ex: Corvée Habitation);
- habitations pour personnes handicapées;
- programme bi-énergie;
- abolition de la taxe de vente sur le gaz naturel;
- construction de logements terrains Angus;
- Equerre (restauration résidentielle);
- accession à la propriété;
- victimes de la MIUF (aide);
- Loginove;
- personnes âgées et logement;
- Logipop.

Affaires culturelles: Français; communautés culturelles

- loi sur le cinéma;
- subventions annuelles de \$250,000.00 aux centrales syndicales pour un meilleur encadrement et un meilleur fonctionnement des

- comités de francisation;
- loi sur le conseil des communautés culturelles et de l'immigration.

Justice, droits de la personne

- loi modifiant le Code de procédure civile et d'autres dispositions législatives (recherche de réduction des délais);
- loi assurant l'application de la réforme du droit de la famille et modifiant le Code de procédure civile: recherche de l'égalité des membres de la famille;
- loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne: nouveaux moyens interdits de discrimination; état de grossesse et âge, etc...
- loi favorisant l'exercice des recours découlant de l'utilisation de la MIUF;
- loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Démocratie politique

- loi sur les budgets de recherche et de secrétariat des partis politiques municipaux à Montréal, Québec et Laval;
- loi regroupant les villes de Baie-Comeau et de Hauterive;
- loi modifiant certaines dispositions législatives en matière de financement des partis politiques et en matière d'élections municipales: recherche du renforcement du contrôle populaire des partis politiques.

Environnement

- loi modifiant la loi sur la qualité de l'environnement;
- assainissement des eaux.

Mines, ressources

- projet Archipel;
- entente Canada-Québec sur les mines;
- Pétromont;
- révocation des droits miniers;
- accélération des investissements privés;
- aciérie de Kit-Fer et Titane Inc.;
- fiscalité minière;
- exploration minière.

Éducation

- loi sur l'enseignement primaire et secondaire public;
- subventions aux centrales syndicales;
- politique d'éducation aux adultes;
- insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Transports

- amélioration du transport pour les handicapés;
- placer la Commission de transport de Laval, de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec et la Société de transport de la communauté urbaine de Montréal sous le contrôle direct des élus représentés au conseil d'administration;
- transport en commun: parachèvement des lignes 2 et 5 du métro, en-

- tente CUM-Québec pour métro fer sur fer;
- nouvelle politique d'aide au transport en commun;
- abolition du péage sur les autoroutes;
- loi modifiant la loi sur l'assurance-automobile et d'autres dispositions législatives;
- Québecair.

Finances, institutions financières et coopératives

- loi concernant certaines caisses d'entraide économique;
- loi sur les sociétés d'entraide économique et modifiant certaines dispositions législatives;
- loi sur les coopératives;
- dernier budget Duhaime.

Social

- loi sur l'abolition de la retraite obligatoire et modifiant certaines dispositions législatives;
- loi favorisant la retraite anticipée et améliorant la rente des conjoints survivants;
- opération «déclubbage» des clubs privés de chasse et pêche.

Secteur public - Services publics

- loi assurant la reprise des services dans les collèges et les écoles des secteurs publics;
- loi concernant les services de transport de la CTCUM;
- loi modifiant le Code du Travail, le Code de procédure civile et d'autres dispositions législatives;

- loi assurant la reprise des services de transport en commun sur le territoire de la communauté urbaine de Québec;
- loi assurant la reprise du transport en commun sur le territoire de l'île de Montréal: mise en tutelle du syndicat CSN;
- loi concernant la rémunération dans le secteur public;
- loi concernant les conditions de travail dans le secteur public;
- loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs publics et para publics;
- loi sur la reprise de la prestation des soins médicaux au Québec;
- loi sur la continuité des services et sur les conditions de travail des techniciens - ambulanciers de la région du Montréal-métropolitain.

Travail

- loi modifiant le Code du Travail et diverses dispositions législatives; renforcement des mesures anti-bribeurs de grève, principe du guichet fermé, protection accrue contre représailles patronales lors d'activités reliées à la formation d'un syndicat, etc.;
- loi constituant le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec;
- loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles;
- loi concernant les travailleurs à pourboire de la restauration et de l'hôtellerie;
- Commission Beaudry.

ANNEXE 2

SECTEURS PUBLIC et PARAPUBLIC PÉRIODE de MARAUDAGE 5 avril-6 mai 1985

Requêtes en accréditation	Bureau Québec	Bureau Montréal	TOTAL
Affaires sociales	191	276	467
Éducation	150	109	259
	341	385	726

